

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Août 2018 : en fonction du guide ECHA-18-G-07-FR ; ED-02-18-780-FR-N ISBN : 978-92-9020-575-3 → décembre 2021.



1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit : DÉGRAISSANT-DÉSINFECTANT PUISSANT GRAISSES TENACES.

NOM : **ALOX 07**

Désinfectant de surface type produit 2 (TP2)

Produit conforme selon la norme EN13697 concentration 10 % -> 5 min de temps de contact pour action bactéricide et fongicide.

Produit conforme selon la norme EN1650 concentration 10 % -> 15 min de temps de contact.

Produit conforme selon la norme EN1276 concentration 10 % -> 5 min de temps de contact.

Produit conforme selon la norme EN14476 concentration 10 % -> 15 min de temps de contact.

REACH REGISTRATION : pas applicable (mélange de substance voir 3.2).

Tensio actif Alcalin : base < 30 %

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Concentration d'utilisation 10 % minimum dans l'eau pour l'action désinfectante.

Dégraissant puissant pour matériaux en inox, plastique, pierre, tissus.

Déconseillé pour l'usage sur des métaux légers (aluminium, cuivre) ; ceci pourrait fragiliser et détériorer le support.

Et déconseillé sur tout organisme vivant. L'usage provoquerait une irritation sévère.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

ELECMATIC sprl

Adresse : Rue Saint Laurent 16a 4970 Stavelot ; Belgium

web : www.alox.org

Registered : BE 0877.989.659

@ : info@alox.org

Tel : +32 (0) 80 21.64.09

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : centre antipoison : 0032 70 245 245

France : centre antipoison Nord : 0033 03 83 85 85 18

Luxembourg : centre antipoison : 00352 800 25500

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange :

Met corr. 1, GHS05 - H290

Skin corr. 1, SGH05 - H314

Eye dam. 1, SGH05, H318



2.2. Eléments d'étiquetage :

Étiquetage du produit : GHS05



MENTIONS DE DANGER :

H290 – Peut être corrosif pour les métaux.

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

CONSEILS DE PRUDENCE :

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 – En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302 – En cas de contact avec les yeux **P352** – Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P102 – Tenir hors de portée des enfants. Produit irritant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P270 – Ne pas manger, boire ni fumer ce produit.

DISPOSITIONS SPÉCIALES : Néant.

2.3. Autres dangers :

Ne pas mélanger avec un acide. Réaction violente.



3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance : pas d'application

3.2. Mélange :

NOM	EC NO	INDEX NO	REACH REGISTRATION	CONCENTRATION	CLASSIFICATION	REMARQUE
Hydroxyde de potassium	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33-XXXX		Met. Corr. 1 - H290 Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318	
Metasilicate de sodium pentahydrate	229-912-9		01-2119449811-37-XXXX		Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335	
Tripolyphosphate de sodium	231-838-7		01-2119430450-54-XXXX		Non classé	
Isotrécaneolethoxylate	Polymer		Polymer	100%	Eye Dam. 1 - H318 Acute Tox. 4 (Oral) - H302	
Acide polyacrylique					Non classé	
Beta alanine N-2 carboxyethyl N-Alkyl sodium salt	30-318-6		01-2119974109-30	30-50%	Non classé	
2 Butoxyéthanol	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36-XXXX		Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	
C12-C16 alkyl benzyl dimethyl chlorure d'ammonium	270-325-2			40-50%	Acute Tox. 4 (Oral) - H302 Acute Tox. 4 (Dermal)- H312 Skin Corr. 1B - H314 Aquatic Acute 1 H400	

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours :

4.1.1. Informations générales :

En cas d'incident, rincer immédiatement et abondamment à l'eau froide.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin ou un spécialiste.

Contact avec la peau et irritation : laver et enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes et consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si l'irritation persiste.

Ingestion : en cas d'ingestion, ne pas faire vomir mais rincer la bouche à l'eau froide et faire boire, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Contact avec la peau : peut provoquer une irritation.

Contact avec les yeux : peut provoquer une irritation.

Ingestion : peut provoquer des lésions des tissus fragiles.

Inhalation : pas d'effet observé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins.

Instruction pour le médecin : peut provoquer une irritation (car produit basique) si le rinçage n'a pas été effectué soigneusement.



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, éviter de respirer les fumées comme pour tout incendie.
Seul le contenant en plastique (bidon) est inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers/service d'incendie :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5.4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :

Aucun

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Porter des équipements de protection individuelle appropriés.

6.2. Précaution pour l'environnement :

Colmater la fuite et absorber un écoulement important avec du papier ou autre matière inerte (sable).
Éviter au maximum un écoulement important dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements difficiles d'accès.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Conditionner les déchets dans un récipient adapté pour le tri de déchets applicable dans votre région et rincer le résidu à l'eau en évitant d'éclabousser toute personne ou animaux à proximité.
Laver ensuite abondamment à l'eau. Laisser sécher.

6.4. Référence à d'autres sections :

Protections individuelles à utiliser → Voir point 7.
Élimination des déchets résultant du nettoyage → Voir le point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précaution pour une manipulation sans danger :

Manipuler les conditionnements avec du personnel qualifié et équipé de matériel adapté.
Voir aussi le point 2.2. Conseils de prudence.



Manipuler avec précaution pour éviter tout basculement.
Toujours bien refermer le bidon et/ou le fut après ouverture.
Porter des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
Produit non inflammable.
Prévoir un point sanitaire à proximité pour permettre le rinçage des yeux et de la peau en cas de contact.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stockage : en bidon en plastique ou en acier inoxydable
ne pas utiliser des récipients en aluminium ou dérivés



à température ambiante
à l'abri de la lumière solaire directe et de température extrême (> 40 C°)
à l'abri du gel (formation de cristaux)

Incompatibilités éventuelles :

Produit basique, conserver à l'écart des acides.
Les emballages plastiques sont recommandés.
Éviter des conditionnements en aluminium et/ou en cuivre (métaux légers).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

Pas de données pertinentes disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection de la peau : porter des gants appropriés (EN 374-1 :2003) et un tablier approprié (EN 13034:2005+A1:2009).

Protection des yeux : porter un appareil de protection des yeux/du visage approprié (EN 166 :2001).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- A. État physique : liquide
- B. Odeur caractéristique d'un détergent.
- C. Couleur : jaune pâle, claire.
- D. pH en solution dans l'eau : 11 à 20°C ; **Alox 07** pur : pH 13.
- E. Point d'ébullition et point de congélation : environ 110°C et environ -3° (Celsius).
- F. Point d'ébullition : environ 110°C.
- G. Point de fusion : aucun.
- H. Tension de vapeur : aucune.
- I. Inflammabilité (solide, gaz) : pas applicable, mélange liquide.
- J. Limite supérieure et inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %) : produit non inflammable.
- K. Pression de vapeur : inconnue lors de la rédaction de la FDS.
- L. Densité de vapeur : Densité de vapeur (air=1) : aucune.
- M. Densité : masse volumique apparente : 1,020 gr/cm³ à 15°C.
- N. Solubilité : produit soluble dans l'eau (précisions en cours d'analyse lors de la rédaction de cette FDS).
- O. Coefficient n-octanol/eau : inconnue.
- P. Température d'auto ignition : produit liquide non inflammable, pas applicable.
- Q. Température de décomposition : inconnue.
- R. Viscosité : +/- 600 à 800 cp (selon température).
- S. Propriétés explosives : produit liquide non inflammable, pas applicable.
- T. Propriétés comburante : produit liquide non inflammable, pas applicable.

9.2. Autres informations :

Hydrosolubilité : produit hydrosoluble dans toutes les proportions (précisions en cours d'analyse).

Liposolubilité : pas concerné.

Solubilité aux solvants : pas concerné.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Le mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique :

Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.



10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Surtout pas de produits ACIDES, ceci provoquerait une réaction chimique violente.

10.4. Possibilité de réactions :

Mélange beaucoup plus actif en contact avec un support chaud et/ou de l'eau chaude.

10.5. Matières incompatibles :

Ne pas mélanger avec une substance/mélange acide

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Éviter de respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Irritations des yeux : irritant

Irritation de la peau : irritant

Test sur animaux non réalisés.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité :

En fonction de la concentration, des effets néfastes dus au Ph élevé peuvent être observés. Une toxicité aquatique aiguë et chronique pour les poissons, les crustacés, les algues et les autres plantes aquatiques est donc possible.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Les substances contenues dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilités du règlement CE_No_648/2004 relatifs aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

En cas de rinçage soigneusement appliqué, aucune bioaccumulation n'est observée.

12.4. Mobilité dans le sol :

Inconnu à ce jour.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes :

Non déterminé.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage :

La législation locale, nationale et européenne sur la gestion des déchets pour la forme particulière de confinement utilisée doit être respectée. Emballage en plastique à collecter en fonction.



Bidon en plastique non biodégradables. Codes de déchets/dénominations des déchets conformément au code des déchets: 150102 ;
13.1.3 Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets :

Collecter les déchets et emballages dans le centre de tri de votre région.

13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées :

Il convient de ne pas éliminer les déchets du mélange concentré par rejet dans les égouts.
Un nettoyage soigneux à l'eau est recommandé.

13.1.4. Autres recommandations d'élimination :

Les récipients plastiques sont en polyéthylène de qualité alimentaire, non toxiques. Vides et rincés, ils peuvent être réutilisés pour le même produit.

Disposition nationales et régionales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/menucode.htm>

<http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen035.htm>

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

3266

14.2. Nom d'expédition :

Liquide inorganique Corrosif, Basique, NSA.

14.3. Classification du danger :

Classe 8 Matières Corrosives

14.4. Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage : II

14.5. Danger pour l'environnement :

Néant

14.6. Précautions particulières et spéciales pour l'utilisateur :

Voir les rubriques 2, 7 et 8.

Toujours transporter et manipuler avec précautions. Maintenir les conditionnements fermés et droit.
S'assurer que chaque utilisateur puisse avoir accès à cette fiche de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :

Non applicable. Pas de distribution en citerne à ce jour.

14.8. Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

ALOX07 est un détergent et, par définition, il peut rendre une surface, un sol glissant s'il n'y a pas de rinçage soigneux.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION



15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Produit non inscrit à ce jour.

Réglementation des substances utilisées pour ce produit : REACH (cfr fiche de sécurité des substances utilisées ; sur demande)

Réglementation pour l'étiquetage :

- Règlement (CE) N° 648/2004
- Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des abréviations et acronymes :

REACH : Registratie, Evaluatie en Autorisatie van Chemicaliën

CLP : Classification, Labelling and Packaging of chemicals.

Les données et informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques concernant le produit non dilué.

Ce document contient les mesures de sécurité nécessaires et ne constitue pas une information technique concernant le domaine d'application.

L'utilisateur doit déterminer lui-même sous sa responsabilité la sécurité, la toxicité et l'applicabilité en fonction de son environnement d'utilisation.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Les renseignements se rapportent au produit spécifiquement désigné à la première page et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de ce produit est réservé aux utilisateurs professionnels.

Fin de cette Fiche de Sécurité.

